

Présentation de l'objet 5 de la votation cantonale du 18 juin 2023

Préparation en FALC par

Les EPI - ASA Handicap mental - Aigues-Vertes

Clair-Bois - Fondation Ensemble

Relecture par

Thomas Davari - Joana Pires - Georges Dubach

Yoaquim Etienne - Mihaela Cordey

Objet 5:

Loi constitutionnelle modifiant la Constitution de la République et du canton de Genève

On vote sur quoi?

On vote **Pour le Droit à l'alimentation.**

L'alimentation c'est ce qu'on mange et ce qu'on boit.



Objet 5: Loi constitutionnelle modifiant la Constitution de la République et du canton de Genève

Ce vote change **la Constitution**.

La Constitution est la loi principale.

Elle commande toutes les autres lois.

Le gouvernement doit obéir à **la Constitution**.

Aujourd'hui, la Constitution dit que

Toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle (Article 39).

Cela veut dire que toutes les personnes doivent pouvoir répondre à leurs besoins vitaux pour vivre correctement dans la société.

Les besoins vitaux sont respirer, boire, manger, aller aux toilettes, se protéger du froid et de la chaleur, être en sécurité, dormir.

Manger et boire sont des besoins vitaux.

Ce que demande le changement de la Constitution:

Il demande d'ajouter:

Le droit à l'alimentation est garanti. Toute personne a le droit à une alimentation adéquate, ainsi que d'être à l'abri de la faim.

Cela veut dire:

- Tout le monde doit pouvoir manger de la nourriture de bonne qualité. *Image*
- Tout le monde doit avoir assez à manger.
- Tout le monde doit pouvoir acheter de la nourriture cultivée dans la région.

Les personnes qui sont d'accord disent:



- Ce changement rend la Constitution plus précise.
- L'Etat est responsable que toutes les personnes puissent avoir de la nourriture de bonne qualité.
- L'Etat protège les paysans de la région de Genève.
- Avec une meilleure alimentation, la population sera en meilleure santé.

Les personnes qui sont contre disent:



- Ce qui est écrit dans la Constitution est suffisant.
- Il y a déjà des associations qui garantissent et donnent une alimentation pour tout le monde.
- Le droit à l'alimentation est difficile à garantir pour tout le monde. Par exemple, pour les personnes sans papier d'identité.
- C'est difficile de savoir ce qu'est une bonne alimentation.